

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2015

Présents : ARBEZ Yves, BUELLET Jean Paul, COLAS Hervé, COLAS Christiane, COLIGNON Karine, FELIX Marie Claude, GUIXA Christelle , LOISY Martial, MARVIE Karen, TABOULOT Joëlle, TRIPLET Sylvie, VIRICEL Pascale.

Excusés : FROMONT Jean Luc, MICHALET Nicolas, VELON Robert.

Secrétaire : TRIPLET Sylvie.

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 19 juin 2015 et passe à l'ordre du jour.

Demande de dotation territoriale au Conseil Départemental : aménagement du Logis Neuf

La dotation territoriale attribuée par le département de l'Ain pour les travaux du Logis Neuf ne pourra pas être versée compte tenu de l'avancement actuel du dossier.

Néanmoins, il semblerait que le même projet soit éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sous réserve de l'apport de pièces complémentaires au dossier existant avant le 31/07/2015. La DETR est beaucoup plus intéressante financièrement et les aménagements de sécurité sont prioritaires. La demande devra toutefois être faite sur la totalité du dossier.

Le rapport et les plans établis par l'agence d'ingénierie sont présentés au conseil municipal. Le projet est décliné en quatre phases avec échelonnement du planning jusqu'en 2019/2020. Ces travaux seront réalisés conjointement avec la mise en séparatif du réseau d'assainissement du Logis Neuf dont l'emplacement des deux premières tranches correspond aux zones concernées par les phases 1 et 2 du réaménagement du Logis Neuf.

Le coût des travaux (hors assainissement) est estimé à 1 500 000 à 2 000 000 € avec un planning prévisionnel commençant au dernier trimestre 2015.

Le conseil municipal approuve le phasage des travaux et sollicite l'aide du Conseil Départemental.

Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau : mise en séparatif du réseau du Logis Neuf

En 2012, la commune de Confrançon a fait réaliser une étude sur le fonctionnement du système d'Assainissement du bassin versant du Logis Neuf.

Cette étude avait pour objet d'effectuer d'un diagnostic du fonctionnement des réseaux d'assainissement afin d'arbitrer d'éventuels travaux de mise en séparatif des réseaux et d'atteindre la conformité règlementaire garante de la protection du milieu récepteur. En effet, le fonctionnement actuel du réseau en unitaire (eaux pluviales et eaux usées) desservant le secteur du Logis Neuf et de Mallet, impacte le fonctionnement des déversoirs d'orage, celui de la station d'épuration par colmatage des filtres et celui du milieu récepteur par une augmentation des déversements de charge polluante en aval de la station.

Par délibération en date du 21/02/2014, le conseil municipal avait validé la suite à donner à cette étude en décidant d'engager le projet de mise en séparatif de la collecte des eaux pluviales et usées du bassin versant du Logis Neuf.

Un avant projet plus détaillé avec définition des tronçons et estimation des coûts a ensuite été réalisé par la SOGEDO.

Ces travaux pouvant faire l'objet d'une aide financière, une demande en ce sens doit être transmise à l'Agence de l'Eau.

Assainissement

Martial Loisy présente le rapport annuel du délégataire, la SOGEDO, concernant le service d'assainissement collectif de la commune. Une incohérence majeure a été relevée quant au nombre d'abonnés qui est en nette diminution par rapport à 2013 (-28%) alors qu'un important rattrapage a été fait sur les constructions nouvelles non comptabilisées par Alteau en charge de la facturation. Le coût du m3 d'eau assaini est de 1.94€.

En ce qui concerne le fonctionnement global, un point noir est mis en évidence, il s'agit du siphon passant sous le Corian dans le Bourg pour lequel un besoin régulier de pompage des eaux usées est nécessaire.

Par ailleurs, les résultats financiers du délégataire sont déficitaires de 6696€ pour 2014.

Eau potable

Jean-Paul Buellet présente le rapport d'activité du syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc auquel adhèrent 22 communes. La société d'affermage est ALTEAU et sa mission est d'assurer la distribution d'eau potable aux habitants des communes. Le prix au m3 est de 2€04 sans assainissement.

CPI NI

Mme le maire fait part d'un mail de Mr Flamand à l'attention du président de l'amicale des sapeurs-pompiers qui conteste le financement proposé pour son permis poids lourd.

Les 2 ARI demandés par le CPI NI ont été commandés mais ne sont pas subventionnés par le SDIS. De ce fait la commune devra les financer en totalité.

Un tuyau de 25 m doit être remplacé car il est percé.

Mme Justine PIQUET MOREL reste volontaire au CPINI et ne souhaite pas démissionner malgré les horaires contraignants de son activité professionnelle.

Travaux salle des fêtes

Le calendrier d'avancement des travaux est respecté. A ce jour le parapluie a été démonté, les tuiles sont posées mais non fixées. La fin des travaux de couverture est prévue la première semaine d'août. Le chauffagiste interviendra ensuite et l'ensemble des entreprises reprendra le 24 août pour la construction de l'auvent.

La fin des travaux est prévue pour le 9 septembre 2015.

De nombreux dégâts ont été constatés à l'intérieur du bâtiment et devront faire l'objet de réparations avant la fin des travaux.

Une demande à l'électricien va être faite pour la pose du vidéo projecteur en même temps que l'intervention sur le système d'incendie.

Des parasites de bois ont été détectés au niveau de la grille du plafond, celle-ci sera donc traitée.

Questions et communications diverses

- Éclairage du terrain de foot : 4 lampes des projecteurs sont à remplacer pour un montant de 336€ TTC
- Échange de terrains : l'échange du terrain au Domaine des Chênes et celui à côté de Casino a enfin été signé chez le notaire.
- Tour de l'AIN : passage prévu sur Confrançon le 12/08/2015 (Caravane 13h27, St Didier 14h03 et l'Effondras 14h12), les organisateurs demandent des signaleurs aux intersections de la commune.
- Subvention du CDDRA via CAP3B pour la salle des fêtes : une subvention de 5919€ a été accordée par la région pour la rénovation énergétique de la SDF.
- Acoustique du restaurant scolaire : prévoir des travaux à moindre coût comme l'installation de balles de tennis aux pieds des chaises, la mise en place de toile ou plafond tendu. L'instauration d'une nouvelle règle de silence pendant le plat principal pourrait être également instaurée mais ce dernier point suscite des oppositions parmi certains élus.
- Cinquantenaire de la COM COM : l'équipe de la commune est constituée, les élus sont conviés à partir du matin et les conjoints et familles à partir de 15h pour assister aux jeux, repas et spectacle des QUIDAM qui termineront cette journée festive

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.